
JOURNAL GÉNÉRAL,
PAR M. FONTENAI.

Du Dimanche 12 Mars 1792.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

SECONDE LÉGISLATURE.

Séance du Samedi 10 Mars.

LE cinquième article, décrété sur les biens des Emigrans, & dont nous promettons le texte dans la Feuille d'hier est uniquement relatif aux exceptions. Les malades & les Savans effacés, voici ce qui resta :

Art. V. Ne sont point sujets aux dispositions du présent Décret, les biens des François établis en Pays étranger avant le premier Juillet 1789; ceux dont l'absence est antérieure à la même époque; ceux qui ont une mission du Gouvernement, leurs épouses, pères & mères domiciliés avec eux, les Gens de mer, les Négocians & leurs Facteurs notoirement connus pour être dans l'usage de faire, à raison de leur commerce, des voyages chez l'Etranger; ceux qui justifieront, par brevets, inscriptions ou lettres d'apprentissage, qu'ils sont ou étoient Artistes avant leur départ.

Nous avons cru tous ces brevets détruits par la Constitution; avec les *Jurandes*, *Corporations de Professions*, *Arts & Métiers*; & voilà qu'avec les brevets, reviennent les inscriptions & lettres d'apprentissage. Consolez-vous pauvres Humains: Tout tombe, tout renaît; on l'a dit il y a long-temps: *Multa renascentur*, &c.

Pour la Séance d'hier, il nous reste à dire un mot du Rapport de M. Beugnot. Le paiement des Officiers au service de nos Princes Emigrés avoit été arrêté. M. Beugnot trouve cette suspension on ne peut pas plus juste, par la raison, on ne peut pas plus neuve, que payer à Paris les Officiers & Domestiques des Princes, c'est indirectement envoyer des secours aux Princes même pour soulager leur pays. M. Beugnot ne veut pas que les Princes soulagent leur pays. L'Assemblée ajourne la raison & la discussion.

Quelques Soldats, en garnison à Lille, s'étoient plaints du nouveau Règlement Militaire; la plainte avoit déplu. Divers Sous-Officiers approuvent ce Règlement. L'approbation déplaît encore. M. Duhem rejette mention honorable, en disant que ces Sous-Officiers pourroient bien être des Officiers. Comment s'y prendre avec certaines gens pour avoir leur approbation?

Nous n'avons rien dit hier d'une petite scène; faut-il donc en parler aujourd'hui? faut-il faire connoître la grande colère de M. Rouhier, & le grand désastre de M. Chabot? Franchement nous n'osons pas le dire: nous avons bien vu M. Rouhier fort animé, nous avons bien vu que sa grande colère portoit un peu sur l'ex-Révérénd. Mais nous n'avons pas entendu l'ex-Révérénd lui reprocher d'être *aux gages de la Liste civile*. Il est tant de choses qui échappent dans le doux murmure de nos Séances! Nous avons bien vu le long bras de M. Rouhier s'élever, retomber avec force; mais nous n'avons pas vu le geste vigoureux s'appliquer sur la joue ou l'épaule de l'ex-Révérénd, que nous cachoit un groupe d'honorables. Nous avons bien vu l'ex-Révérénd incliner presque jusqu'à baiser la terre, mais nous avons vu que c'étoit un faux pas. Tout homme peut en faire; l'ex-Révérénd aussi. Cette fois-ci la chute étoit l'effet d'un coup de la massue de l'Honorable Achille. Puisqu'on nous reproche de ne pas l'avoir dit, qu'on veuille bien au moins n'attribuer ce silence qu'à ce profond respect qu'on nous connoît pour nos Honorables, & qui va quelquefois jusques à ne pas croire ce que nous voyons.

Aujourd'hui de plus grands intérêts agitent l'Assemblée; après la lecture de quelques lettres, M. Brissot commença: « Il paroît que le Comité Diplomatique veut laisser tomber dans l'oubli la réponse de l'Empereur & la dénonciation faite contre M. de Lessart: j'ai un travail sur cet objet. Je demande à en faire part à l'ordre de deux heures ».

MM. d'Averhoul & Jaucourt répondent que l'intention du Comité n'est pas de laisser cet objet dans l'oubli; que M. Koch est même chargé d'en faire son rapport au plutôt. On demandoit l'ordre du jour. M. Brissot insiste. « L'Empereur vient d'ajouter dix mille hommes à son armée des Pays-Bas; nous sommes environnés de trahisons, leur force est près de nous..... Je veux prouver que M. de Lessart est un traître ». Ici, un bon quart d'heure de cris & de tumulte, & l'Assemblée enfin décide que M. Brissot sera entendu.

En attendant l'ordre de deux heures, lecture d'une lettre des Municipaux de Strasbourg; ce sont de nouvelles instances pour porter l'Assemblée à fixer la manière de constater l'état civil: cette prière est encore fondée sur le refus des

Catholiques qui ne veulent ni être mariés ni faire baptiser leurs enfans par les Prêtres jureurs.

Lettre du Roi. « Je vous prie, M. le Président, de dire à l'Assemblée que j'ai nommé pour Ministre de la Guerre M. de Grave, à la place de M. de Narbonne ».

M. Sage. « Vous avez vu, Messieurs, la loyauté & l'activité extraordinaires de M. de Narbonne, je demande que l'Assemblée exprime ses regrets sur la perte de ce Ministre ».

M. Charrier. « Et je demande, moi, que M. de Narbonne ne puisse pas s'éloigner de Paris avant d'avoir rendu ses comptes ». Des murmures à M. Sage; des applaudissemens à M. Charrier.

M. Ramond conjure l'Assemblée de porter ses regards sur l'intrigue qui vient d'écarter M. de Narbonne; il ne veut pas que l'on se dissimule le système d'inertie adopté par le Ministère; inertie, dit-il, qui n'étoit contrariée que par l'activité de l'ex-Ministre. Il conclut à ce que l'Assemblée déclare au Roi que le système ministériel est incompatible avec la Constitution. « Et moi, dit M. Cambon, je pense qu'il faut déclarer que tout le Ministère, à l'exception de M. Cahier, a perdu la confiance de la Nation ».

M. Rouhier trouve bien étonnant ce renvoi de M. de Narbonne, tandis que l'on conserve M. du Bertrand.

M. Rouhier parloit encore, arrive une seconde lettre du Roi; Sa Majesté annonce qu'ayant examiné les observations de l'Assemblée sur le Ministre de la Marine, elle les a trouvées conformes aux inculpations sur lesquelles l'Assemblée elle-même avoit d'abord déclaré qu'il n'y avoit lieu à délibérer. Sa Majesté ajoute en conséquence que la justice ne lui permet pas de renvoyer un Ministre sur lequel les Marins & les Colons venoient de s'exprimer avec éloge.

M. Janfonnet demande à être entendu sur le système d'inertie; il le fera une autre fois.

M. Girardin ne veut pas qu'on se contente d'une simple déclaration contre les Ministres; il faut que les coupables soient frappés du glaive de la Loi.

M. Reboul, dans la lettre du Roi, contre-signée DUPORT, prétend trouver un faux; il n'est pas vrai, dit-il, que l'Assemblée ait déclaré sur l'accusation du Ministre, qu'il n'y avoit lieu à délibérer.

M. Guadet cherche le Pouvoir exécutif délégué par la Constitution, & se plaint de ne pas le trouver; il ne voit d'activité que dans les Rois de Prusse, d'Espagne & dans l'Empereur; il insiste sur-tout pour que M. Brissot soit entendu, pour qu'on apprenne enfin ce qu'il en coûte de vouloir attaquer la Constitution de son pays.

On lit une lettre de M. de Narbonne; l'ex-Ministre demande à servir sa Patrie aux frontières & à se rendre à Metz; la réponse est d'abord un profond silence & ensuite un Décret portant que les Ministres ne pourront sortir du Royaume sans avoir rendu leurs comptes.

M. Brissot prend la parole. Le résultat de son discours seroit que la réponse de Léopold est un attentat contre la Souveraineté de la Nation; que M. de Lessart ne s'est point du tout conformé à

l'invitation faite au Roi par l'Assemblée; qu'il a trahi les intérêts du Peuple François; qu'il faut de nouveau requérir de Léopold une explication précise afin que la France sache si elle est dans le cas de faire la guerre ou de désarmer, & enfin qu'il est temps de prendre un parti vigoureux sur M. de Lessart.

L'Orateur parloit encore: un bruit s'est répandu dans l'Assemblée qu'un Courier venoit d'annoncer la mort de Léopold.

Cette nouvelle, qui roule dans les rangs, n'empêche pas de longs & violens débats, peut-être même les fortifie-t-elle. Ils sont suivis d'un Décret contre M. de Lessart, & de l'ordre de mettre les scellés sur ses papiers.

M É L A N G E S.

DÉTOURNONS un instant nos regards des tableaux affligeans que nous offrent Paris & la France entière. De tous côtés on ne cesse de s'occuper de cet infortuné Pays. On lit, dans une lettre de Coblentz, du 2 Mars: « Les braves gens qui composent l'armée des Princes se réjouissent aujourd'hui de la certitude de jouer un des premiers rôles dans la pièce qui se prépare; jusqu'à présent, les lenteurs des Puissances à faire marcher leurs troupes en grand Corps, sont venues de l'assurance où elles sont que celles de France sont hors d'état de faire la plus légère entreprise, d'après les précautions déjà prises sur leurs frontières. Les neiges considérables, & le froid excessif qu'il a fait pendant plusieurs semaines du mois dernier n'ont pas peu contribué à retenir les troupes dans leurs garnisons; mais les beaux jours qu'il fait à présent vont leur donner de l'activité, & calmer un peu l'impatience de tant de braves gens, chez qui elle augmente à mesure qu'ils croient toucher de plus près au but tant désiré. M. de Sainte-Croix est enfin décampé. La peur est, dit-on, la cause première de cette espèce de fuite. Il a, assure-t-on, pendant le Carnaval, reçu des lettres anonymes menaçantes. On lui disoit entre autres choses, que s'il arrivoit qu'il fût fait au Roi de France le plus léger mal, il pouvoit s'attendre à être mis en pièces. Mais ceci n'est qu'un bruit qui n'est fondé sur aucune preuve. L'Ambassadeur constitutionnel n'en est pas moins parti dans la nuit du 28 au 29 Février, & avec beaucoup de précaution. Les Aggrégés au Corps des Gardes-du-Roi, ainsi que les furnuméraires passent la revue de M. le Duc de Guiche, le 15 de ce mois. Ce Corps est actuellement porté à 1600 Maîtres ».

M. de Sainte-Croix est en effet arrivé à Paris depuis quelques jours. On lui demandoit, la semaine dernière, ce qu'il pensoit de notre position. *Tout le monde, a-t-il répondu, sur ma route, lorsque je me rendois en Allemagne, ne respiroit qu'après la guerre, & la demandoit hautement. Revenant de Coblentz, j'ai trouvé au contraire que tout le monde avoit l'oreille basse.* Il sera beau de l'entendre se féliciter avec M. de Ségur sur leurs missions respectives. Celui-ci arrive sous peu de jours de Berlin où M. de Custines le remplace.

Les uns & les autres ne seront pas peu étonnés

du nouveau coup-d'œil que leur offrira Paris. Cette ville est à la veille de perdre l'autorité qu'elle exerçoit sur les pays d'alentour. On ne veut plus permettre à ses Légions d'y venir faire la Loi; & les Payfans dans les campagnes circonvoisines se prétendent en droit de fixer le prix du bled à un prix moitié au-dessous de sa valeur réelle, & d'en empêcher la libre circulation. Or si les Autorités constituées ne peuvent garantir au Laboureur l'intégrité de l'usufruit de sa propriété sur laquelle est établie son imposition foncière, comment peut-on espérer de recouvrer jamais la totalité des impôts? De quel droit en effet iroit-on exiger d'un Propriétaire son impôt foncier, assis sur la vente de ses bleds à raison, par exemple, de 30 livres par septier, lorsqu'on n'auroit pu empêcher qu'il ne lui fut enlevé à raison de 12 & 15 livres par septier, comme cela est arrivé à Corbeil, il y a eu Vendredi huit jours? Tous les liens se rompent donc; & Paris est à la veille de se voir réduit à payer le pain beaucoup plus cher, & à n'avoir d'autre ressource, par s'en procurer, que les vieilles farines échauffées dans les magasins de la ville?

Pendant ce temps-là, nos Ministres plus occupés d'eux-mêmes que du salut du peuple, se font une guerre vigoureuse. M. de Narbonne fort des conseils de M^{me} de Staël & de l'approbation de M. de Lessart, veut faire renvoyer M. du Bertrand. Il profite pour cela, ce qui est peu généreux, du moment où ce Ministre de la Marine est le plus en butte aux dénonciations de ses ennemis. Sa tactique d'ailleurs pour expulser M. du Bertrand est très-adroite, & digne de la tournure fournoise & hypocrite de Necker. Il annonce dans le public qu'il va donner la démission. Les trois Généraux constitués, *Rochambeau*, *Luckner* & *la Fayette* lui écrivent aussi-tôt & dans le même jour, que tout est perdu, s'il ne reste à la tête du Département de la guerre. Ces lettres du 4 Mars, sont insérées dans tous les Papiers Ministériels avec la réponse qu'il y fait. On y lit entre autres cette phrase vraiment tartusienne: « Il est vrai » que n'étant pas d'accord avec l'un de mes Col- » lègues, dont j'estime le caractère personnel, mais » dont je n'approuve pas également la conduite » ministérielle, je croyois de mon devoir de me » retirer plutôt que de laisser subsister une division » nuisible à l'action constitutionnelle du Gouver- » nement; mais puisque vous voulez bien me » croire utile à la défense de notre cause, puisque » l'un des meilleurs appuis de la Liberté daigne » m'associer à ses efforts, je dois rester à mon poste, » du moins tant que nous serons menacés d'une » guerre à laquelle il faut se préparer fortement » pour la soutenir avec gloire, ou pour obtenir le » bonheur plus grand de l'éviter ».

Mais tout de suite après cette correspondance convenue, les mêmes Journaux Ministériels ont soin de nous donner des explications sur le *Ministère Anglois*. Ils nous disent que « le Roi d'Angleterre n'est que l'Electeur héréditaire & unique du Corps dépositaire du Pouvoir exécutif, c'est-à-dire, du ministère. Il ne règne en effet par lui-même qu'au moment où il choisit ses Ministres. Ceux-ci étant seuls chargés de la responsabilité du

Gouvernement, le Roi est obligé d'approuver toutes leurs résolutions, ou de renouveler le ministère, ce qui lui feroit perdre la majorité dans les deux Chambres du Parlement. Ce sont donc les Ministres qui règnent en Angleterre..... Ce n'est pas tout encore: pour n'avoir pas à craindre que le Roi dérange ou gêne leurs opérations, les Ministres ne souffrent pas qu'il soit entouré de leurs ennemis déclarés, de gens susceptibles d'être gagnés par une influence étrangère, ou qui ne sont pas dévoués à leur parti. C'est pour cela que chaque nouveau ministère renouvelle la Maison du Roi, depuis le Grand-Maitre de la garde-robe jusqu'aux Frotteurs. On se rappelle que lorsque M. Fox parvint au ministère, le Roi le pria de ne pas déplacer M. Dorset, pour qui il avoit beaucoup de bienveillance. Le lendemain Sa Majesté fut obligée de signer le brevet qui donnoit un successeur à son favori ».

Voilà donc le but, c'est-à-dire le régime Anglois auquel tendent éternellement les Ministériels, Monarchiens, Constitutionnels, Feuillans, &c. sous l'influence directe de M^{me} de Staël & médiate de M. Necker qui, depuis la disette des grains en 1788 & 1789, n'a cessé d'avoir la main sur la France, jusqu'à ce moment où nous pouvons redouter les horreurs d'une plus grande disette encore.

Mais les Jacobins ne s'amuse point à cette guerre individuelle. Leur régiment de femmes prend de la consistance, il doit faire ses exercices publiquement, ce qui va rallumer l'effervescence du Peuple. On ne doit pas oublier que ce régiment est fortifié de près de 400 anciens Gardes Françoises, & que c'est cette même armée qui a fait trembler Versailles & Paris au commencement de la révolution. Le peu des lumières qu'on a sur les projets des journées des 5 & 6 Octobre, fait frémir sur ceux qu'elle peut avoir aujourd'hui.

Maintenant que nous avons donné au Public les différentes pièces diplomatiques qui composent le dernier Office de l'Empereur, il est important de présenter à nos Lecteurs l'impression que cet Office peut avoir produit sur les partis opposés. Suivant notre usage, nous recueillerons avec soin l'opinion publique à cet égard. La lettre suivante fera une base excellente pour juger la manière dont les Feuillans en ont été affectés.

LETTRÉ de M. Beugnot, Député à la Législature actuelle, en date du 28 Février dernier, à M. le Procureur Général du Département de l'Aube.

« La réponse de l'Empereur est arrivée hier soir à huit heures. Je l'ai vue une heure après. Elle n'est point du tout à la guerre. L'Empereur reconnoit la Constitution, lui donne même des éloges, & permet de tirer sur les Jacobins. Ce qui a fait dire assez plaisamment au Comité Diplomatique que Sa Majesté Impériale n'étoit autre chose qu'un Feuillant. Au demeurant, il parle des Emigrés avec une sorte de dédain. Il demande grâce pour eux à la Nation Françoisse. Si nous pouvons dominer les énergumènes de l'Assemblée, la paix est certaine. Le visage des Aristocrates s'allonge & ceux des Jacobins s'enflamment. Ces

